

Renouvellement de la plateforme KLARO toutes mes aides : Calculateur d'aides en France

DELIBERATION BCA 2026 M2 12
Bureau du Conseil d'Administration du 06 février 2026

Membres délibérants présents :

Mme Martine HUBERT, Mme Chantal NACIRI, Mme Gaëlle ROUTIER,

Membres délibérants présents, ayant donné pouvoir :

Mme Nadège LANGLAIS donne pouvoir à M. Jean-Claude DAUPHIN,
M. Paul LE BIHAN donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER,
Mme Sylvie GUIGNARD donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER,

Assistait à la séance, avec voix consultative :

Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :

Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier
Mr François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu la délibération du CA du 7 janvier 2022, CA 2022/M01/12 relative aux délégations de compétence accordées au Bureau,
Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,*

CONTEXTE

Une convention a été signée avec la plateforme KLARO le 10 juin 2024.
KLARO est un outil en ligne permettant le calcul et l'accès à l'ensemble des aides disponibles en France.
Cette plateforme facilite les démarches pour les usagers et optimise l'orientation vers les dispositifs d'aides adaptés.

PROBLEMATIQUE

La convention actuelle arrive à échéance, et comme elle n'est pas reconductible tacitement, nous devons valider son renouvellement.

Bilan de la première période de convention :

Au 31 décembre 2025 :

- 624 aides ont été obtenues via Klaro, représentant un montant total de 628 731 €
- En moyenne, cela représente 1 008 € par aide
- 3 281 locataires se sont déjà inscrits à Klaro, soit environ 21% du parc locatif
- Top 5 des aides perçues :
 - Aides au logement (APL, ALS, ALF) : 96 412 €
 - Prime d'activité : 68 539 €
 - Allocation adultes handicapés (AAH) : 60 602 €
 - Aide technique handicap : 51 168 €
 - Revenu de solidarité active (RSA) : 45 448 €

Ces chiffres démontrent que Klaro répond efficacement aux objectifs fixés : soutenir les locataires, renforcer leur pouvoir d'achat et sécuriser le paiement des loyers.

Éléments financiers

- Coût du contrat initial : 30 720 € TTC
 - Subvention FSI : 12 288,00 €
 - ATPFB : 4 826 €

Coût du nouveau contrat : 27 417,60 € TTC (2 848 € HT) – Remise de 15% si engagement de 3 ans.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration :

- De renouveler l'engagement pour les années 2026, 2027 et 2028

Le Bureau du Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Décide de renouveler l'engagement pour les années 2026, 2027 et 2028.

Vote à l'unanimité



La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

